

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.589 - QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE - LUNDI 15 JANVIER 1917

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. - Réclames : 2.75 - Vais divers : 50 c.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

ABONNEMENTS

Marseille, bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard 3 Mois 6 Mois Un An
et Basses-Alpes..... 15 fr. 30 fr. 60 fr.
Autres départements et l'Algérie..... 18 fr. 36 fr. 72 fr.
Étranger (Union postale)..... 20 fr. 40 fr. 80 fr.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

On reparlera du passé...

Les répliques indirectes faites par les puissances centrales à la note des Alliés semblent avoir été rédigées sur ce thème de romance sentimentale : Oublions le passé !

La note de Berlin dit que les puissances centrales n'ont pas de raison de recommencer la discussion des origines de la guerre mondiale. La note de Vienne, pour laquelle celle de Berlin a naturellement servi de canevas, dit de son côté que le gouvernement austro-hongrois ne veut pas actuellement s'engager dans une nouvelle polémique sur les origines de la guerre. Ces déclarations n'empêchent pas d'ailleurs que les rédacteurs des deux documents s'épuient en laborieuses et vaines efforts pour tenter d'établir que les responsabilités de l'épouvantable conflagration n'incombent pas à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. Mais quoi qu'il en soit à ce sujet, nos ennemis laissent volontiers entendre que, pour eux, cette question des origines et des responsabilités de la guerre est secondaire en l'espèce...

Nous signalions précédemment il y a quelques jours un article de l'Arbeiter Zeitung, organe officiel du parti socialiste austro-hongrois, où cette thèse se trouvait développée avec complaisance. En Allemagne, la Frankfurter Zeitung, qui est l'un des principaux journaux d'outre-Rhin où se reflètent les opinions de la Wilhelmstrasse, publiait naguère un très important article renfermant cette déclaration tout à fait étonnante : « La préhistoire de la guerre n'est donc vraiment pas l'essentiel ; même les événements diplomatiques antérieurs ne le sont pas. Le grand journal de Francfort ajoutait que c'étaient les nations de l'Entente qui avaient attaqué l'Allemagne en août 1914, mais que, au surplus, la seule chose qui importait en ce moment était de savoir si les Alliés voulaient faire la paix.

Les événements qui se sont passés depuis août 1914 jusqu'à présent n'importent pas davantage au jugement de nos ennemis. A quoi bon toujours revenir sur les désirs de conquêtes de l'Allemagne et sur ses crimes ? Tout cela, c'est le passé. Or, il s'agit de préparer l'avenir ; oublions le passé, oublions ce maudit passé que l'Entente a le mauvais goût de vouloir constamment remettre sur le tapis ! Oublions l'histoire de la guerre et même, pour parler comme la Frankfurter Zeitung, sa « pré-histoire » ! Hier n'a-t-elle pas été vainement compté des lors qu'il s'agit d'éclaircir l'œuvre de demain...

Mais n'en déplaise aux gouvernements des puissances centrales et à leurs peuples asservis, il est faux que le passé ne compte pas. Un conflit sanglant a été déclenché ; il n'est pas indifférent de savoir quels sont les auteurs responsables d'une si formidable catastrophe. On a prétendu réduire l'Europe en servitude ; l'Europe a le plus grand intérêt à découvrir les âpres ambitions qui étaient à l'origine de cette infâme entreprise de domination. Enfin, toutes sortes d'horribles crimes ont été commis ; la justice réclame impérieusement les noms des coupables.

Nos ennemis nous prodigent aujourd'hui leurs véhémentes menaces (ainsi que vient de le faire le kaiser dans sa nouvelle proclamation) après nous avoir prodigé leurs avances hypocrites et perfides. S'ils sont capables d'aller plus loin encore dans la sceleratesse et de descendre encore plus bas dans l'infamie, c'est à eux d'en faire la démonstration. Mais en attendant de connaître leurs forfaits de demain, nous ne saurions oublier tous ceux dont ils se sont

déjà rendus coupables et qui demeurent à leur charge.

Car c'est en vain qu'ils voudraient que l'on oublie le passé... Le passé, tout ce tragique et atroce passé d'une guerre qui dure depuis deux ans et demi, n'est pas mort. Comment pourrions-nous l'oublier alors que les spectacles de désolation et d'horreur qu'il a laissés sont encore là, sous nos yeux ? Le passé vit toujours et il crie toujours vengeance. Il se dresse obstinément contre les barbares.

Que nos ennemis le veuillent ou non, à l'heure du règlement des comptes, on reparlera du passé...

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

Mercantis !

Pour ne pas laisser tomber la conversation à l'Empire central répliquant à la note adressée par l'Entente au président Wilson. Le ton de cette réplique est celui de la plus basse polémique. Cela n'a rien qui doive nous surprendre. Les Boches ne sont pas moins déloyaux avec la plume qu'avec l'épée. De ce ramassis de mensonges, une chose nous saute aux yeux comme une ornière : le couplet sur la Belgique. Tout semblait avoir été dit sur le plus douloureux épisode de cette guerre ; mais l'effronterie allemande est illimitée. Ils ne peuvent nier avoir piétiné la loyale petite nation, alors publiquement, officiellement ils la déclarent responsable de son martyre.

— Qui, nous avons violé la neutralité belge reconnue par nous. A qui la faute ? Pourquoi n'a-t-elle pas accepté de nous laisser passer moyennant finances ?

Ainsi, pour eux, la neutralité d'un pays n'est qu'une question d'argent. Du moment qu'ils offrent de payer, pourquoi a-t-on refusé ? Pourquoi, parvenus, l'Allemagne ne comprend pas qu'il existe ici-bas quelque chose de plus haut, de plus fort que l'intérêt : l'honneur, l'honneur ? Connais pas. Cela rappelle l'histoire de l'achat de la Belgique par les Allemands. Ils déclarent à sa fille cabrée devant la proposition paternelle de la vendre à un Allemand. Que le diable emporte l'âme de faire une affaire ? « Et le refus de faire une mauvaise affaire ! » Et le cynisme enrichi de déclarer de rire.

Il faut que nous en prenions notre part ; l'affaire de la Belgique ne sera jamais comprise par les Boches. Il se peut que dans l'Allemagne du Sud, celle de Schiller, de Goethe, il se trouve encore quelques vestiges d'honnêteté, mais la majorité représentative et agissante du pays a perdu ce sens moral qui soutient les nations comme les individus. Quand ils accusent la Belgique d'être l'auteur de ses propres malheurs, ils sont sincères. L'Allemagne a refusé de faire une affaire ; ils ne savent que cela, ils ne savent jamais que cela, ces mercantis.

ANDRÉ NEGIS

L'Aviateur Brégi se tue en essayant un Hydravion

Toulon, 14 Janvier.

L'aviateur militaire Henri Brégi s'est tué en essayant un hydravion.

Dans la matinée de vendredi, vers 8 heures, il volait à environ 300 mètres, lorsque, à la suite d'un accident qui n'a pu être déterminé, l'appareil capota et tomba à la mer.

Le passager ayant pu se dégager à temps réussit à se sauver à la nage malgré ses blessures, mais le sous-officier Brégi qui pilotait l'appareil, fut malheureusement entraîné dans le vide et englouti dans les flots.

Son corps, cependant, put être repêché après de laborieuses recherches par un remorqueur accouru sur les lieux de l'accident et transporté à l'hôpital de Saint-Mandrier.

Henri Brégi, un de nos plus anciens aviateurs, accompli plusieurs raids mémorables. Il survola Fez en 1911 et fit une randonnée fameuse en pays ennemis, de Casablanca à la capitale du Maroc.

On doit à Brégi les premières expériences d'utilisation de l'hydravion pour le réglage des tirs d'artillerie. Il était originaire de Sedan et âgé de 27 ans.

Les obsèques de l'infortuné aviateur ont eu lieu ce matin, à 10 heures. Le cortège s'est formé sur le carré du Port. Mme veuve

897^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 14 Janvier.

Le gouvernement fait, à 75 heures, le communiqué officiel suivant :

Au sud de la Somme et sur la rive droite de la Meuse, quelque activité d'artillerie de part et d'autre. Nuit calme sur le reste du front.

Brégi conduisit le deuil, entourée de parents et d'amis. Dans le cortège, on remarquait la présence de MM. le vice-amiral Rouyer, ministre de la Marine ; le contre-amiral Sazon-Duvaroux, major général ; le général Cortez, gouverneur adjoint ; le colonel Martal, Gondoin, sous-préfet ; Michéol, maire ; Nicolini, président de la Chambre de Commerce, et des délégations d'officiers des armées de terre et de mer, et des nations alliées.

Les honneurs militaires étaient rendus par un piquet en armes. Au cimetière central, où le corps du sous-lieutenant Brégi a été provisoirement inhumé, des discours émus ont été prononcés. — R.

LA VIE CHÈRE

Tout abonde, tout est cher !

C'est l'absence, inexorable, de mesures énergiques, prises dès le début de la guerre, qui constitue la cause principale — sinon unique — de la cherté de plus en plus excessive de la vie. On ne veut pas suivre les exemples fournis, pendant l'épopée révolutionnaire, en ce qui concerne l'alimentation. Il vaut mieux, paraît-il, continuer les anciens errements. Ceux qui s'enrichissent, depuis le début des hostilités — ils sont nombreux — ne peuvent qu'applaudir à cet état d'âme de nos gouvernants.

Le peuple russe a répondu unanimement par l'intermédiaire des Chambres législatives, ainsi que tous les organes de la presse, aux propositions de paix allemande en insistant sur la prolongation de la guerre jusqu'à la complète victoire.

Par conséquent, de semblables inventions évoquent seulement dans le peuple russe un dégoût et une conviction peu flatteuse pour le peuple allemand sur son état d'esprit nécessitant des mensonges aussi grossiers pour lui donner l'illusion d'une prochaine conclusion de la paix.

Les Manœuvres austro-allemandes en Suisse

Zurich, 14 Janvier.

Le prince de Bîlow, qui séjourne depuis quelques jours à Lucerne, rentrera à Berlin au début de la semaine prochaine. De son côté, le comte Bernstorff, revenant de Suisse, a été reçu par l'empereur d'Autriche.

IL Y A UN AN

Samedi 15 Janvier

Il se confirme que l'attaque allemande en Champagne a été, tant par l'importance des effectifs engagés que par les moyens mis en œuvre, une action à large envergure destinée à produire d'importants résultats et à aboutir à un échec très net.

Une brigade tout entière a été lancée sur un seul point du front attaqué.

la maison — les seules connaissances de la veuve Boulanger — formaient le reste du cortège.

Tout ce monde était triste, recueilli, encores sous le coup de l'émotion ressentie devant cette fin tragique et brutale.

Après trois quarts d'heure de marche, on arriva à la porte de Paris.

Personne, parmi les assistants, ne remarqua, à ce moment, deux hommes qui, à demi dissimulés derrière un édifice voisin, regardaient attentivement le convoi.

— Cette fois, c'est bien eux ! murmura l'un des individus... Je reconnais le fils Boulanger, là, en tête... Il est avec deux gendarmes qui demeurent ensemble sur son paletot, deux bougres que j'ai jamais pu encaisser non plus, entre parenthèses...

— Tu vois bien le type que je veux dire, n'est-ce pas, Casse-Cœur ?

— Très bien. Seulement, faudrait que je le zieute d'un peu plus près pour me leurrer comme il faut son portrait dans la boussole.

— Tas qu'à faire ce que le Touillu t'a dit tout à l'heure ? Tu vas suivre doucement l'enterrement et l'arrangeras de façon à dévisager le fils Boulanger plusieurs fois de suite... pour bien le reconnaître quand il s'agira de le filer.

Mais Casse-Cœur prenait vivement la main de son ami.

— Dis donc, l'Esbrouffeur ? lui faisait-il en même temps.

— Quoi ? interrogea le fils Maupré.

— Relève donc la même qui marche en avant des autres gendarmes... C'est pas ta frangine, ou la soi-disant frangine... la reine des reines, quoi ?

— Mais oui... c'est elle !

LA GUERRE

Hindenburg veut prendre l'Offensive contre les Russes au Printemps

LA GRÈCE ET L'ENTENTE

Zurich, 14 Janvier.

La Strassburger Post publie le texte d'une ordonnance du gouverneur général de la Belgique qui impose aux villes françaises de Givet et Fumay, rattachées administrativement à la Belgique, une nouvelle contribution de guerre de 225.000 francs.

LA SITUATION

De notre correspondant particulier

Paris, 14 Janvier.

Au sud de la Somme et sur la rive droite de la Meuse, quelque activité d'artillerie de part et d'autre, dit le communiqué de trois heures. Il enregistre par ailleurs, le calme de la nuit passée sur le reste du front. Ce calme continuait celui de l'après-midi précédent qu'avait à peine troublé d'intermittentes canonnades en Belgique, au sud de la Somme, toujours en Lorraine et dans les Vosges.

Sans grande crainte d'erreur on peut pronostiquer qu'il en sera ainsi jusqu'au retour d'une température plus clémente qui, raffermissant le terrain, permettra la reprise d'opérations de longue haleine.

Les Anglais ont manifesté pourtant leur activité habituelle.

Cette consolidation du sol en même temps que la solidification de la surface des eaux, le froid intense l'avait depuis longtemps éprouvée aux Russes, ce qui leur a permis de prendre l'offensive dans la région de Riga.

A lire l'ordre du jour adressé aux troupes de son armée par le général Radko Dimitrieff, il apparaît qu'elles ont dû développer des vertus peu communes pour enlever à la batonnette des positions depuis quinze mois organisées et sans cesse fortifiées par l'ennemi. Elles n'y ont pu seulement recueillir un abondant butin de guerre, mais cueilli les plus beaux lauriers.

La chance des Russo-Roumains semble décidément tourner. Si sur un point, au nord de la Slonita, un de leurs détachements a dû reculer, ils ont rejeté, au sud de l'Oltuz, les attaques ennemies ; au sud de la Kassina, à Monastirko-Kasimul, ils ont franchement attaqué l'ennemi, l'ont chassé de ses tranchées, lui ont pris trois mitrailleuses, et enlevé quatre cents prisonniers, des Turcs.

Rien de changé sur le front italien. Notons, cependant, le bombardement de la flotte autrichienne dans le port de Pola, par les hydravions de nos alliés. A signaler encore l'incorporation dans la flotte italienne de deux sous-marins, l'un allemand, l'autre autrichien, pris par nos amis et retournés contre ceux qui en faisaient usage.

Pour la question des sous-marins, retons la note communiquée hier soir par le comte Bernstorff à la presse américaine. Tout en protestant de son désir de ne rien faire qui soit désagréable aux Etats-Unis, l'Allemand leur signifie qu'elle ne modifiera rien de ses procédés de guerre sous-marine.

A part cela, elle est tout miel.

INTERM.

La Guerre sous-marine et les Etats-Unis

New-York, 14 Janvier.

Le peuple américain n'a pas à craindre que par suite de la réponse des Alliés, l'Allemagne viole les engagements pris envers le président Wilson concernant la guerre sous-marine. Tels sont les termes textuels d'une note officielle communiquée hier soir par l'ambassade d'Allemagne aux correspondants de Washington, mais avec cette fourberie qui caractérise à sa personne et son pays, le comte Bernstorff ajouta en parlant aux mêmes correspondants :

« Toutefois, l'Allemagne ne considère pas

profondément dans leur simplicité, arrachèrent un sanglot à Georges.

Mais en même temps ils le décidaient à s'écarter de la tombe.

Et tandis que ses amis l'emmenaient vers une allée voisine, les autres assistants défilèrent lentement devant la fosse ouverte, y jetant, chacun à son tour, une pelletée de terre, qui tombait sur le cercueil avec un bruit lugubre.

Après quoi, ils se dirigèrent vers le pauvre garçon.

Le père et la mère Maupré furent, avec la petite Magg, les premiers à le rejoindre. Les vieux blanchisseur, très pâle, tendit la main à Georges, en évitant de le regarder.

Il voulut, en même temps prononcer une phrase de consolation ; mais sa voix s'étrangla dans sa gorge et il se contenta de serrer le plus fort qu'il put les doigts du jeune homme.

Plus maternelle d'elle-même, la mère Maupré articula :

— Ne te laisse pas abattre, mon pauvre Georges... et à bientôt, n'est-ce pas ?

Puis, rapidement, elle ajouta, en désignant les deux figurants :

— Nos amis ont dit qu'ils te reconduiraient. Excuse-nous donc de te quitter si vite ; nous allons profiter de notre voiture.

Leur sacre, en effet, les avait entendus. Georges acquiesça de la tête.

Mais Madeleine s'avancant à son tour, elle ne lui dit rien... mais son regard se posa sur celui du jeune homme avec une expression de consolante tendresse qui lui fit chaud au cœur.

Maxime LA TOUR.

(La suite à demain.)

Feuilleton du Petit Provençal du 15 Janvier

La Petite Magg

PREMIÈRE PARTIE

Reine des Reines

D'ailleurs, leur attitude vis-à-vis du jeune homme était devenue étrange.

C'est ainsi que, depuis l'enquête des magistrats, ils n'étaient pas montés une seule fois dans le logis mortuaire... comme si l'endroit où le mortuaire avait été commis leur inspirait une instinctive épouvante.

Georges était trop obsédé par son chagrin pour avoir remarqué cette particularité.

Par contre, elle avait très vivement frappé Madeleine, qui s'étonnait en outre de trouver à ses parents un air sombre et préoccupé que le décès de la veuve Boulanger était insuffisant à justifier.

Mais la jeune fille pouvait-elle soupçonner ce qui se passait dans l'esprit des siens ?... Pouvait-elle deviner qu'ils se disaient à chaque instant, avec un douloureux serrement de cœur, que cette mort était l'œuvre de leur fils, dont le crime restait toujours impuni, parce qu'ils n'auraient jamais le courage de le dénoncer.

Et à la pensée qu'un agissant ainsi ils s'étaient volontairement faits les complices du coupable, ils éprouvaient toutes les affres torturantes du remords...

Ils ne firent néanmoins aucune objection quand la jeune fille, devant leur abstention, déclara qu'elle veillerait encore ce soir avec Georges et avec Verdunel et Morleau, qui devaient se joindre à elle, en rentrant du théâtre.

Et cependant, les époux Maupré ignoraient totalement le secret de la jeune fille, qui s'était juré de ne parler à personne de son amour pour Georges, avant que celui-ci lui eût fait une déclaration en règle et eût demandé sa main à ses parents — ce qui, à présent, par suite de son deuil, ne pouvait se produire avant quelque temps.

Cette nuit-là, comme la précédente, la présence de la femme aimée avait été d'un bien doux réconfort pour le jeune homme, qu'elle empêchait ainsi de se trouver trop seul avec sa douleur.

Et l'heure des obsèques venue, quand on fut redescendu la hière de sein du petit logement désert, et qu'on la glissa dans le corbillard, ce fut pour Georges une consolante vision que celle de Madeleine, en toilette sombre, les yeux remplis de larmes, au premier rang des quelques personnes attendant qu'on se mit en route.

A cette minute, et bien que ce fût une fête tout à sa mesure, il ne put empêcher de songer que l'avant-veille encore, cette jeune fille était en pleine fête... que tout riait et chantait sur son passage... que depuis deux jours des invitations pour des bals, des théâtres, avaient dû pleuvoir chez elle... et que, malgré cela, elle venait de demeurer deux nuits de suite éveillée... auprès d'une morte... qu'à cette heure, tout éteint, elle pleurerait avec lui, comme lui... et que, malgré sa fatigue, elle se disposait à accompagner la pauvre défunte jusqu'à sa dernière demeure !

Durant l'interminable route, Georges ne leur dit pas un mot.

Ils imitaient son silence, respectant cette douleur filiale qu'ils auraient cependant bien voulu apaiser par quelques paroles consolantes...

— Ce sera pour tout à l'heure... quand on viendra du cimetière ! pensaient-ils.

Ils avaient, en effet, décidé de remener Georges et de dîner avec lui, non sans regretter que leur service au théâtre ne leur permettât pas de lui tenir compagnie jusqu'à une heure avancée de la soirée ; mais on jouait *Hernani*, où ils paraissaient aux troisième et quatrième actes.

Madeleine et quelques autres locataires de

Oui, oui... à présent moi-même que jamais il ne pouvait en douter : Madeleine l'aimait autant qu'elle était aimée de lui...

Cependant, il se reprochait aussitôt d'avoir cette pensée dans un pareil moment et le chassait de son esprit...

Mais elle avait eu le temps d'y verser le baume de l'espoir et de la consolation... et les larmes qu'il répandait lui semblaient déjà moins amères...

Le père et la mère Maupré eux aussi, étaient présents, mais angoissés, torturés, les yeux constamment baissés pour qu'on ne devinât pas, à leurs regards bouleversés, ce qui se passait en eux.

Et ils ne se sentaient un peu rassurés que lorsque le convoi se fut mis en route et qu'ils purent prendre place dans un fiacre à la suite du cortège.

Dernière le corbillard, simple, modeste, celui des veuves, Georges marchait encadré par Anatole et Hippolyte, qui, par la circonstance, avaient troqué leurs grands chapeaux d'artistes contre des coiffures moins cavalières.

Durant l'interminable route, Georges ne leur dit pas un mot.

Ils imitaient son silence, respectant cette douleur filiale qu'ils auraient cependant bien voulu apaiser par quelques paroles consolantes...

— Ce sera pour tout à l'heure... quand on viendra du cimetière ! pensaient-ils.

Ils avaient, en effet, décidé de remener Georges et de dîner avec lui, non sans regretter que leur service au théâtre ne leur permettât pas de lui tenir compagnie jusqu'à une heure avancée de la soirée ; mais on jouait *Hernani*, où ils paraissaient aux troisième et quatrième actes.

Madeleine et quelques autres locataires de

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

La Réunion des Hellènes de Marseille

Elle voit la déchéance de Constantin

La réunion des Hellènes de Marseille que nous avions annoncée, a eu lieu hier après-midi, aux Salons Ollivier, boulevard Longchamp.

La réunion, après avoir entendu MM. L. Zanthos : explication du but de la réunion ; B. Cotzakitis : détails de l'effort des Hellènes en France ; docteur Jonnides : la politique de Constantin ; Sotiris Skipis : l'œuvre nationale de Venizelos, a pris les résolutions suivantes :

- 1° Considérant que la continuation du régime de Constantin constituerait un outrage aux nobles traditions helléniques et une tâche pour l'histoire de la Grèce et de l'humanité, proclame, à l'unanimité, sa déchéance ; 2° Adoptant à l'unanimité et aux acclamations la proposition du grand poète grec M. Sotiris Skipis, de constituer la formation d'un Comité de secours qui confiera au sculpteur grec de Paris, M. Costas Dimitriadis, l'exécution de la statue du maréchal Joffre, qui incarnera la victoire de la Marne, statue pour laquelle l'hospitalité d'une place publique à Marseille sera sollicitée des autorités françaises ; 3° Elle procède à la formation d'un Comité chargé de recueillir parmi les Grecs des secours pour les prisonniers français.

La réunion a élu, à l'unanimité, MM. Pericles Zarifi comme président ; C. Constantinidis, A. Papadopoulos comme membres du Comité de secours pour la statue du maréchal Joffre.

MM. A. Papadopoulos, P. Zangos, L. Zanthos sont élus membres de la Commission de secours aux prisonniers français.

Marseille et la Guerre

Morts au Champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie nous avons aujourd'hui à citer les noms de :

- De M. Marius Olivary, mort des suites de maladie contractée sur le front. De M. Jean-Baptiste Restori, soldat au 113^e d'infanterie, décoré de la Croix de guerre, tué à l'ennemi le 29 novembre 1916 à l'âge de 33 ans. De M. Théophile Nat, caporal au 2^e bis zouaves, tué à l'ennemi le 11 novembre 1916 à l'âge de 32 ans. De M. Baptiste Vassille, canonnier au 2^e d'artillerie de montagne, décédé des suites de maladie contractée en service à l'âge de 21 ans.

Le Petit Provençal partage l'affliction des familles et excellentement apprivoisées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Citation à l'Ordre de la région

Un cours d'un mouvement d'indiscipline de prisonniers de guerre du détachement de Causans-Jouquières, le soldat Martin François, service auxiliaire, classe 1885, du 118^e territorial, affecté à la garde des prisonniers de guerre de ce détachement, a fait preuve d'énergie en croisant la baïonnette contre un certain nombre de prisonniers de guerre qui l'insultaient et cherchaient à s'enfuir.

M. Millierand chez les orphelins de la guerre

M. Millierand, qui fut pour l'Association nationale des Orphelins de la guerre un ami de la première heure, est allé hier, malgré une pluie battante, visiter nos orphelins au Château de la Fontaine et du Château de la Médaille. Accompagné de M. Pierre, maire de Marseille, et de M. Girard, conseiller municipal, il fut accueilli à la colonie par M. et Mme Charbonnet, les représentants de l'œuvre à Marseille, qui lui firent visiter en détail les deux établissements. M. Millierand ne ménagea pas ses encouragements et ses félicitations à la direction et aux vaillantes mères adoptives qui se dévouent à cette belle œuvre. A son départ, il fut longuement acclamé par les chers petits qui n'oublieront jamais la délicatesse et touchante attention de notre ancien ministre de la Guerre.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de vingt-huit jours, du 15 décembre 1916 au 11 janvier 1917, aura lieu le mardi 15 janvier 1917, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, dans les perceptions de la Ville, conformément aux indications ci-après :

- La perception de la rue de la République, 6, paiera du numéro 1501 à 2000 ; 1^{er} canton ; 4, paiera du numéro 2001 à 2500 ; 2^e canton ; A. L., paiera du numéro 2501 à 3000 ; 3^e canton ; 3, paiera du numéro 3001 à 3500 ; 4^e canton ; 8, paiera du numéro 3501 à 4000 ; 5^e canton ; 1, paiera du numéro 4001 à 4500 ; 6^e canton ; 2, paiera du numéro 4501 à 5000 ; 7^e canton ; 5, paiera du numéro 5001 à 5500 ; 8^e canton ; 7, paiera du numéro 5501 à 6000 ; 9^e canton ; 6, paiera du numéro 6001 à 6500 ; 10^e canton ; 9, paiera du numéro 6501 à 7000 ; 11^e canton ; 10, paiera du numéro 7001 à 7500 ; 12^e canton ; 11, paiera du numéro 7501 à 8000 ; 13^e canton ; 12, paiera du numéro 8001 à 8500 ; 14^e canton ; 13, paiera du numéro 8501 à 9000 ; 15^e canton ; 14, paiera du numéro 9001 à 9500 ; 16^e canton ; 15, paiera du numéro 9501 à 10000 ; 17^e canton ; 16, paiera du numéro 10001 à 10500 ; 18^e canton ; 17, paiera du numéro 10501 à 11000 ; 19^e canton ; 18, paiera du numéro 11001 à 11500 ; 20^e canton ; 19, paiera du numéro 11501 à 12000 ; 21^e canton ; 20, paiera du numéro 12001 à 12500 ; 22^e canton ; 21, paiera du numéro 12501 à 13000 ; 23^e canton ; 22, paiera du numéro 13001 à 13500 ; 24^e canton ; 23, paiera du numéro 13501 à 14000 ; 25^e canton ; 24, paiera du numéro 14001 à 14500 ; 26^e canton ; 25, paiera du numéro 14501 à 15000 ; 27^e canton ; 26, paiera du numéro 15001 à 15500 ; 28^e canton ; 27, paiera du numéro 15501 à 16000 ; 29^e canton ; 28, paiera du numéro 16001 à 16500 ; 30^e canton ; 29, paiera du numéro 16501 à 17000 ; 31^e canton ; 30, paiera du numéro 17001 à 17500 ; 32^e canton ; 31, paiera du numéro 17501 à 18000 ; 33^e canton ; 32, paiera du numéro 18001 à 18500 ; 34^e canton ; 33, paiera du numéro 18501 à 19000 ; 35^e canton ; 34, paiera du numéro 19001 à 19500 ; 36^e canton ; 35, paiera du numéro 19501 à 20000 ; 37^e canton ; 36, paiera du numéro 20001 à 20500 ; 38^e canton ; 37, paiera du numéro 20501 à 21000 ; 39^e canton ; 38, paiera du numéro 21001 à 21500 ; 40^e canton ; 39, paiera du numéro 21501 à 22000 ; 41^e canton ; 40, paiera du numéro 22001 à 22500 ; 42^e canton ; 41, paiera du numéro 22501 à 23000 ; 43^e canton ; 42, paiera du numéro 23001 à 23500 ; 44^e canton ; 43, paiera du numéro 23501 à 24000 ; 45^e canton ; 44, paiera du numéro 24001 à 24500 ; 46^e canton ; 45, paiera du numéro 24501 à 25000 ; 47^e canton ; 46, paiera du numéro 25001 à 25500 ; 48^e canton ; 47, paiera du numéro 25501 à 26000 ; 49^e canton ; 48, paiera du numéro 26001 à 26500 ; 50^e canton ; 49, paiera du numéro 26501 à 27000 ; 51^e canton ; 50, paiera du numéro 27001 à 27500 ; 52^e canton ; 51, paiera du numéro 27501 à 28000 ; 53^e canton ; 52, paiera du numéro 28001 à 28500 ; 54^e canton ; 53, paiera du numéro 28501 à 29000 ; 55^e canton ; 54, paiera du numéro 29001 à 29500 ; 56^e canton ; 55, paiera du numéro 29501 à 30000 ; 57^e canton ; 56, paiera du numéro 30001 à 30500 ; 58^e canton ; 57, paiera du numéro 30501 à 31000 ; 59^e canton ; 58, paiera du numéro 31001 à 31500 ; 60^e canton ; 59, paiera du numéro 31501 à 32000 ; 61^e canton ; 60, paiera du numéro 32001 à 32500 ; 62^e canton ; 61, paiera du numéro 32501 à 33000 ; 63^e canton ; 62, paiera du numéro 33001 à 33500 ; 64^e canton ; 63, paiera du numéro 33501 à 34000 ; 65^e canton ; 64, paiera du numéro 34001 à 34500 ; 66^e canton ; 65, paiera du numéro 34501 à 35000 ; 67^e canton ; 66, paiera du numéro 35001 à 35500 ; 68^e canton ; 67, paiera du numéro 35501 à 36000 ; 69^e canton ; 68, paiera du numéro 36001 à 36500 ; 70^e canton ; 69, paiera du numéro 36501 à 37000 ; 71^e canton ; 70, paiera du numéro 37001 à 37500 ; 72^e canton ; 71, paiera du numéro 37501 à 38000 ; 73^e canton ; 72, paiera du numéro 38001 à 38500 ; 74^e canton ; 73, paiera du numéro 38501 à 39000 ; 75^e canton ; 74, paiera du numéro 39001 à 39500 ; 76^e canton ; 75, paiera du numéro 39501 à 40000 ; 77^e canton ; 76, paiera du numéro 40001 à 40500 ; 78^e canton ; 77, paiera du numéro 40501 à 41000 ; 79^e canton ; 78, paiera du numéro 41001 à 41500 ; 80^e canton ; 79, paiera du numéro 41501 à 42000 ; 81^e canton ; 80, paiera du numéro 42001 à 42500 ; 82^e canton ; 81, paiera du numéro 42501 à 43000 ; 83^e canton ; 82, paiera du numéro 43001 à 43500 ; 84^e canton ; 83, paiera du numéro 43501 à 44000 ; 85^e canton ; 84, paiera du numéro 44001 à 44500 ; 86^e canton ; 85, paiera du numéro 44501 à 45000 ; 87^e canton ; 86, paiera du numéro 45001 à 45500 ; 88^e canton ; 87, paiera du numéro 45501 à 46000 ; 89^e canton ; 88, paiera du numéro 46001 à 46500 ; 90^e canton ; 89, paiera du numéro 46501 à 47000 ; 91^e canton ; 90, paiera du numéro 47001 à 47500 ; 92^e canton ; 91, paiera du numéro 47501 à 48000 ; 93^e canton ; 92, paiera du numéro 48001 à 48500 ; 94^e canton ; 93, paiera du numéro 48501 à 49000 ; 95^e canton ; 94, paiera du numéro 49001 à 49500 ; 96^e canton ; 95, paiera du numéro 49501 à 50000 ; 97^e canton ; 96, paiera du numéro 50001 à 50500 ; 98^e canton ; 97, paiera du numéro 50501 à 51000 ; 99^e canton ; 98, paiera du numéro 51001 à 51500 ; 100^e canton ; 99, paiera du numéro 51501 à 52000 ; 101^e canton ; 100, paiera du numéro 52001 à 52500 ; 102^e canton ; 101, paiera du numéro 52501 à 53000 ; 103^e canton ; 102, paiera du numéro 53001 à 53500 ; 104^e canton ; 103, paiera du numéro 53501 à 54000 ; 105^e canton ; 104, paiera du numéro 54001 à 54500 ; 106^e canton ; 105, paiera du numéro 54501 à 55000 ; 107^e canton ; 106, paiera du numéro 55001 à 55500 ; 108^e canton ; 107, paiera du numéro 55501 à 56000 ; 109^e canton ; 108, paiera du numéro 56001 à 56500 ; 110^e canton ; 109, paiera du numéro 56501 à 57000 ; 111^e canton ; 110, paiera du numéro 57001 à 57500 ; 112^e canton ; 111, paiera du numéro 57501 à 58000 ; 113^e canton ; 112, paiera du numéro 58001 à 58500 ; 114^e canton ; 113, paiera du numéro 58501 à 59000 ; 115^e canton ; 114, paiera du numéro 59001 à 59500 ; 116^e canton ; 115, paiera du numéro 59501 à 60000 ; 117^e canton ; 116, paiera du numéro 60001 à 60500 ; 118^e canton ; 117, paiera du numéro 60501 à 61000 ; 119^e canton ; 118, paiera du numéro 61001 à 61500 ; 120^e canton ; 119, paiera du numéro 61501 à 62000 ; 121^e canton ; 120, paiera du numéro 62001 à 62500 ; 122^e canton ; 121, paiera du numéro 62501 à 63000 ; 123^e canton ; 122, paiera du numéro 63001 à 63500 ; 124^e canton ; 123, paiera du numéro 63501 à 64000 ; 125^e canton ; 124, paiera du numéro 64001 à 64500 ; 126^e canton ; 125, paiera du numéro 64501 à 65000 ; 127^e canton ; 126, paiera du numéro 65001 à 65500 ; 128^e canton ; 127, paiera du numéro 65501 à 66000 ; 129^e canton ; 128, paiera du numéro 66001 à 66500 ; 130^e canton ; 129, paiera du numéro 66501 à 67000 ; 131^e canton ; 130, paiera du numéro 67001 à 67500 ; 132^e canton ; 131, paiera du numéro 67501 à 68000 ; 133^e canton ; 132, paiera du numéro 68001 à 68500 ; 134^e canton ; 133, paiera du numéro 68501 à 69000 ; 135^e canton ; 134, paiera du numéro 69001 à 69500 ; 136^e canton ; 135, paiera du numéro 69501 à 70000 ; 137^e canton ; 136, paiera du numéro 70001 à 70500 ; 138^e canton ; 137, paiera du numéro 70501 à 71000 ; 139^e canton ; 138, paiera du numéro 71001 à 71500 ; 140^e canton ; 139, paiera du numéro 71501 à 72000 ; 141^e canton ; 140, paiera du numéro 72001 à 72500 ; 142^e canton ; 141, paiera du numéro 72501 à 73000 ; 143^e canton ; 142, paiera du numéro 73001 à 73500 ; 144^e canton ; 143, paiera du numéro 73501 à 74000 ; 145^e canton ; 144, paiera du numéro 74001 à 74500 ; 146^e canton ; 145, paiera du numéro 74501 à 75000 ; 147^e canton ; 146, paiera du numéro 75001 à 75500 ; 148^e canton ; 147, paiera du numéro 75501 à 76000 ; 149^e canton ; 148, paiera du numéro 76001 à 76500 ; 150^e canton ; 149, paiera du numéro 76501 à 77000 ; 151^e canton ; 150, paiera du numéro 77001 à 77500 ; 152^e canton ; 151, paiera du numéro 77501 à 78000 ; 153^e canton ; 152, paiera du numéro 78001 à 78500 ; 154^e canton ; 153, paiera du numéro 78501 à 79000 ; 155^e canton ; 154, paiera du numéro 79001 à 79500 ; 156^e canton ; 155, paiera du numéro 79501 à 80000 ; 157^e canton ; 156, paiera du numéro 80001 à 80500 ; 158^e canton ; 157, paiera du numéro 80501 à 81000 ; 159^e canton ; 158, paiera du numéro 81001 à 81500 ; 160^e canton ; 159, paiera du numéro 81501 à 82000 ; 161^e canton ; 160, paiera du numéro 82001 à 82500 ; 162^e canton ; 161, paiera du numéro 82501 à 83000 ; 163^e canton ; 162, paiera du numéro 83001 à 83500 ; 164^e canton ; 163, paiera du numéro 83501 à 84000 ; 165^e canton ; 164, paiera du numéro 84001 à 84500 ; 166^e canton ; 165, paiera du numéro 84501 à 85000 ; 167^e canton ; 166, paiera du numéro 85001 à 85500 ; 168^e canton ; 167, paiera du numéro 85501 à 86000 ; 169^e canton ; 168, paiera du numéro 86001 à 86500 ; 170^e canton ; 169, paiera du numéro 86501 à 87000 ; 171^e canton ; 170, paiera du numéro 87001 à 87500 ; 172^e canton ; 171, paiera du numéro 87501 à 88000 ; 173^e canton ; 172, paiera du numéro 88001 à 88500 ; 174^e canton ; 173, paiera du numéro 88501 à 89000 ; 175^e canton ; 174, paiera du numéro 89001 à 89500 ; 176^e canton ; 175, paiera du numéro 89501 à 90000 ; 177^e canton ; 176, paiera du numéro 90001 à 90500 ; 178^e canton ; 177, paiera du numéro 90501 à 91000 ; 179^e canton ; 178, paiera du numéro 91001 à 91500 ; 180^e canton ; 179, paiera du numéro 91501 à 92000 ; 181^e canton ; 180, paiera du numéro 92001 à 92500 ; 182^e canton ; 181, paiera du numéro 92501 à 93000 ; 183^e canton ; 182, paiera du numéro 93001 à 93500 ; 184^e canton ; 183, paiera du numéro 93501 à 94000 ; 185^e canton ; 184, paiera du numéro 94001 à 94500 ; 186^e canton ; 185, paiera du numéro 94501 à 95000 ; 187^e canton ; 186, paiera du numéro 95001 à 95500 ; 188^e canton ; 187, paiera du numéro 95501 à 96000 ; 189^e canton ; 188, paiera du numéro 96001 à 96500 ; 190^e canton ; 189, paiera du numéro 96501 à 97000 ; 191^e canton ; 190, paiera du numéro 97001 à 97500 ; 192^e canton ; 191, paiera du numéro 97501 à 98000 ; 193^e canton ; 192, paiera du numéro 98001 à 98500 ; 194^e canton ; 193, paiera du numéro 98501 à 99000 ; 195^e canton ; 194, paiera du numéro 99001 à 99500 ; 196^e canton ; 195, paiera du numéro 99501 à 100000 ; 197^e canton ; 196, paiera du numéro 100001 à 100500 ; 198^e canton ; 197, paiera du numéro 100501 à 101000 ; 199^e canton ; 198, paiera du numéro 101001 à 101500 ; 200^e canton ; 199, paiera du numéro 101501 à 102000 ; 201^e canton ; 200, paiera du numéro 102001 à 102500 ; 202^e canton ; 201, paiera du numéro 102501 à 103000 ; 203^e canton ; 202, paiera du numéro 103001 à 103500 ; 204^e canton ; 203, paiera du numéro 103501 à 104000 ; 205^e canton ; 204, paiera du numéro 104001 à 104500 ; 206^e canton ; 205, paiera du numéro 104501 à 105000 ; 207^e canton ; 206, paiera du numéro 105001 à 105500 ; 208^e canton ; 207, paiera du numéro 105501 à 106000 ; 209^e canton ; 208, paiera du numéro 106001 à 106500 ; 210^e canton ; 209, paiera du numéro 106501 à 107000 ; 211^e canton ; 210, paiera du numéro 107001 à 107500 ; 212^e canton ; 211, paiera du numéro 107501 à 108000 ; 213^e canton ; 212, paiera du numéro 108001 à 108500 ; 214^e canton ; 213, paiera du numéro 108501 à 109000 ; 215^e canton ; 214, paiera du numéro 109001 à 109500 ; 216^e canton ; 215, paiera du numéro 109501 à 110000 ; 217^e canton ; 216, paiera du numéro 110001 à 110500 ; 218^e canton ; 217, paiera du numéro 110501 à 111000 ; 219^e canton ; 218, paiera du numéro 111001 à 111500 ; 220^e canton ; 219, paiera du numéro 111501 à 112000 ; 221^e canton ; 220, paiera du numéro 112001 à 112500 ; 222^e canton ; 221, paiera du numéro 112501 à 113000 ; 223^e canton ; 222, paiera du numéro 113001 à 113500 ; 224^e canton ; 223, paiera du numéro 113501 à 114000 ; 225^e canton ; 224, paiera du numéro 114001 à 114500 ; 226^e canton ; 225, paiera du numéro 114501 à 115000 ; 227^e canton ; 226, paiera du numéro 115001 à 115500 ; 228^e canton ; 227, paiera du numéro 115501 à 116000 ; 229^e canton ; 228, paiera du numéro 116001 à 116500 ; 230^e canton ; 229, paiera du numéro 116501 à 117000 ; 231^e canton ; 230, paiera du numéro 117001 à 117500 ; 232^e canton ; 231, paiera du numéro 117501 à 118000 ; 233^e canton ; 232, paiera du numéro 118001 à 118500 ; 234^e canton ; 233, paiera du numéro 118501 à 119000 ; 235^e canton ; 234, paiera du numéro 119001 à 119500 ; 236^e canton ; 235, paiera du numéro 119501 à 120000 ; 237^e canton ; 236, paiera du numéro 120001 à 120500 ; 238^e canton ; 237, paiera du numéro 120501 à 121000 ; 239^e canton ; 238, paiera du numéro 121001 à 121500 ; 240^e canton ; 239, paiera du numéro 121501 à 122000 ; 241^e canton ; 240, paiera du numéro 122001 à 122500 ; 242^e canton ; 241, paiera du numéro 122501 à 123000 ; 243^e canton ; 242, paiera du numéro 123001 à 123500 ; 244^e canton ; 243, paiera du numéro 123501 à 124000 ; 245^e canton ; 244, paiera du numéro 124001 à 124500 ; 246^e canton ; 245, paiera du numéro 124501 à 125000 ; 247^e canton ; 246, paiera du numéro 125001 à 125500 ; 248^e canton ; 247, paiera du numéro 125501 à 126000 ; 249^e canton ; 248, paiera du numéro 126001 à 126500 ; 250^e canton ; 249, paiera du numéro 126501 à 127000 ; 251^e canton ; 250, paiera du numéro 127001 à 127500 ; 252^e canton ; 251, paiera du numéro 127501 à 128000 ; 253^e canton ; 252, paiera du numéro 128001 à 128500 ; 254^e canton ; 253, paiera du numéro 128501 à 129000 ; 255^e canton ; 254, paiera du numéro 129001 à 129500 ; 256^e canton ; 255, paiera du numéro 129501 à 130000 ; 257^e canton ; 256, paiera du numéro 130001 à 130500 ; 258^e canton ; 257, paiera du numéro 130501 à 131000 ; 259^e canton ; 258, paiera du numéro 131001 à 131500 ; 260^e canton ; 259, paiera du numéro 131501 à 132000 ; 261^e canton ; 260, paiera du numéro 132001 à 132500 ; 262^e canton ; 261, paiera du numéro 132501 à 133000 ; 263^e canton ; 262, paiera du numéro 133001 à 133500 ; 264^e canton ; 263, paiera du numéro 133501 à 134000 ; 265^e canton ; 264, paiera du numéro 134001 à 134500 ; 266^e canton ; 265, paiera du numéro 134501 à 135000 ; 267^e canton ; 266, paiera du numéro 135001 à 135500 ; 268^e canton ; 267, paiera du numéro 135501 à 136000 ; 269^e canton ; 268, paiera du numéro 136001 à 136500 ; 270^e canton ; 269, paiera du numéro 136501 à 137000 ; 271^e canton ; 270, paiera du numéro 137001 à 137500 ; 272^e canton ; 271, paiera du numéro 137501 à 138000 ; 273^e canton ; 272, paiera du numéro 138001 à 138500 ; 274^e canton ; 273, paiera du numéro 138501 à 139000 ; 275^e canton ; 274, paiera du numéro 139001 à 139500 ; 276^e canton ; 275, paiera du numéro 139501 à 140000 ; 277^e canton ; 276, paiera du numéro 140001 à 140500 ; 278^e canton ; 277, paiera du numéro 140501 à 141000 ; 279^e canton ; 278, paiera du numéro 141001 à 141500 ; 280^e canton ; 279, paiera du numéro 141501 à 142000 ; 281^e canton ; 280, paiera du numéro 142001 à 142500 ; 282^e canton ; 281, paiera du numéro 142501 à 143000 ; 283^e canton ; 282, paiera du numéro 143001 à 143500 ; 284^e canton ; 283, paiera du numéro 143501 à 144000 ; 285^e canton ; 284, paiera du numéro 144001 à 144500 ; 286^e canton ; 285, paiera du numéro 144501 à 145000 ; 287^e canton ; 286, paiera du numéro 145001 à 145500 ; 288^e canton ; 287, paiera du numéro 145501 à 146000 ; 289^e canton ; 288, paiera du numéro 146001 à 146500 ; 290^e canton ; 289, paiera du numéro 146501 à 147000 ; 291^e canton ; 290, paiera du numéro 147001 à 147500 ; 292^e canton ; 291, paiera du numéro 147501 à 148000 ; 293^e canton ; 292, paiera du numéro 148001 à 148500 ; 294^e canton ; 293, paiera du numéro 148501 à 149

